



COMMUNIQUE DE LA REUNION CONSULTATIVE SUR LA SITUATION EN MAURITANIE

ADDIS ABEBA, 28 JANVIER 2009

1. A l'initiative du Président de la Commission de l'Union africaine (UA), M. Jean Ping, une nouvelle réunion consultative sur la situation en Mauritanie s'est tenue à Addis Abéba, le 28 janvier 2009. Cette réunion a regroupé les organisations suivantes : Ligue des Etats arabes, Nations unies, Organisation de la Conférence islamique (OCI), Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Union européenne (UE) et Union africaine. Les membres africains et des membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies ont également pris part à la réunion.

2. Les participants ont passé en revue l'évolution de la situation en Mauritanie depuis la réunion consultative tenue à Bruxelles le 12 décembre 2008, ainsi que les efforts visant à régler la crise née du coup d'Etat du 6 août 2008 et à restaurer l'ordre constitutionnel dans le pays. A cet égard, les participants ont été informés des résultats de la 163^{ème} réunion du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA, tenue à Addis Abéba le 22 décembre 2008, notamment la décision d'imposer des sanctions ciblées à l'encontre de toutes les personnes, aussi bien civiles que militaires, dont les activités ont pour objet de maintenir le statu quo anticonstitutionnel en Mauritanie, si, d'ici au 5 février 2009, l'ordre constitutionnel n'est pas rétabli, et celle de saisir le Conseil de sécurité des Nations unies pour qu'il confère un caractère universel à ces mesures. Les participants ont partagé la forte préoccupation exprimée par le CPS et réitérée par le Président Jean Ping face à la résurgence du fléau des coups d'Etat en Afrique.

3. Les participants ont noté qu'aucune avancée n'avait été enregistrée en vue du retour à l'ordre constitutionnel sur la base des éléments de sortie de crise convenus lors de ses précédentes réunions, à savoir: la libération inconditionnelle du Président Sidi Ould Cheikh Abdallahi, sa contribution en sa qualité de Président à la recherche d'une solution, la participation de toutes les parties prenantes, et le plein respect de la Constitution mauritanienne. Comme indiqué lors de sa réunion du 21 novembre 2008, cette démarche pourrait conduire à la tenue d'élections présidentielles libres et régulières, comme élément d'une solution globale, pacifique et démocratique à la crise, qui soit acceptable pour les différents acteurs mauritaniens et jouisse de l'appui de la communauté internationale. Les participants ont constaté que l'initiative dite des « Etats généraux de la démocratie », qui s'est déroulée du 27 décembre 2008 au 6 janvier 2009, n'a pas rassemblé toutes les forces politiques mauritaniennes et que ses conclusions ne répondent pas aux exigences de la communauté internationale concernant le retour à l'ordre constitutionnel à travers un processus consensuel. Par ailleurs, les participants ont pris note des propositions faites par le Président Sidi Ould Cheikh Abdallahi dans son discours du 23 janvier 2009.

4. Les participants ont exprimé leur préoccupation face aux actes de harcèlement dont le Président Sidi Ould Cheikh Abdallahi fait l'objet. Ils ont instamment demandé aux autorités issues du coup d'Etat d'honorer entièrement l'engagement qu'elles ont pris s'agissant de la libération inconditionnelle du Président Sidi Ould Cheikh Abdallahi, d'assurer sa sécurité et de s'abstenir de tout acte susceptible d'entraver sa liberté de mouvement et d'expression.

5. Les participants ont souligné les risques que comporte toute démarche unilatérale visant à légitimer le coup d'Etat et réitéré leur appel aux autorités issues du coup d'Etat pour qu'elles placent l'intérêt de la Mauritanie et la recherche du consensus au dessus de toute autre considération. Ils ont réitéré la disponibilité de leurs organisations à poursuivre le dialogue avec les acteurs mauritaniens en vue de trouver une solution rapide conforme aux éléments énumérés plus haut et à accompagner, dans ces conditions, le processus de retour à l'ordre constitutionnel. Les participants ont appelé au plein respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Ils ont réitéré l'attachement de leurs organisations respectives à la démocratie et à la stabilité, ainsi qu'au progrès et au bien-être du peuple mauritanien.

6. Les participants ont réaffirmé la détermination de leurs organisations respectives à poursuivre leurs efforts conjoints sous l'égide de l'UA et confirmé l'intention de leurs organisations à tirer les conclusions de l'impasse actuelle et à prendre les mesures appropriées en fonction de leurs procédures propres.

7. Les participants sont convenus de continuer à travailler ensemble sous l'égide de l'UA et en appui de ses efforts, afin de promouvoir un règlement rapide de la crise et le retour à l'ordre constitutionnel en Mauritanie. Tenant compte des échéances à venir de l'UA et de la consultation entre l'UE et la Mauritanie dans le cadre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou, les participants sont convenus de se retrouver à Paris, le 20 février 2009, à l'invitation de l'OIF.

Addis Abéba, le 28 janvier 2008